



Mercredi 10 mai 2023 Sous embargo presse jusqu'au 11 mai – 14h00

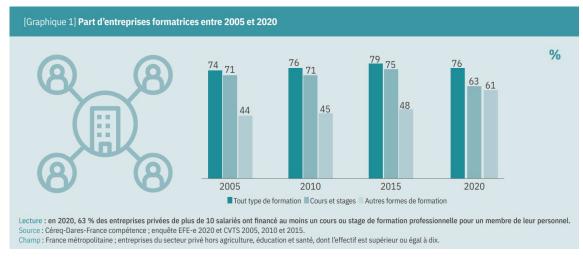
Communiqué de presse Avis de Parution, *Céreq Bref 438-439* 

# Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ?

Au cours des cinquante dernières années, les entreprises ont eu tendance à réduire leurs dépenses de formation lorsque le produit intérieur brut ralentissait. Qu'en est-il de leur effort de formation sous l'effet de la crise du Covid-19 ? L'Enquête Formation Employeur européenne, réalisée par le Céreq et co-construite avec la Dares et France compétences, permet de saisir la façon dont les entreprises du secteur privé ont fait face à ce contexte très particulier. Ce nouveau Céreq Bref éclaire aussi pour la première fois les pratiques de formation des entreprises de moins de dix salariés, qui diffèrent de celles des plus grandes.

# # En 2020, les entreprises ont continué à former... différemment

- En 2020, plus des trois quarts des entreprises de 10 salariés et plus ont financé au moins 1 formation pour au moins 1 salarié.
- Cette proportion est stable depuis 20 ans, la crise sanitaire n'a pas affecté le financement de la formation professionnelle continue pour ces entreprises.



- Les modalités des formations proposées ont, elles, de leur côté été modifiées par la crise sanitaire : alors qu'en 2015 les cours et stages étaient organisés par les trois quarts des entreprises, en 2020 moins des deux tiers en ont planifiés.
- Pour autant, cela n'affecte pas la part des salariés ayant suivi un cours ou stage en 2020 qui se maintient autour des 50 %. Moins d'entreprises les proposent à plus de salariés.

# # Davantage d'autoformation, de formations en situation de travail et à distance

 En 2020, le contexte de la crise sanitaire a influé sur la nature des formations : 26 % des entreprises ont financé des périodes d'autoformation contre 12 % en 2015 et les effectifs ont cru de 37 %.

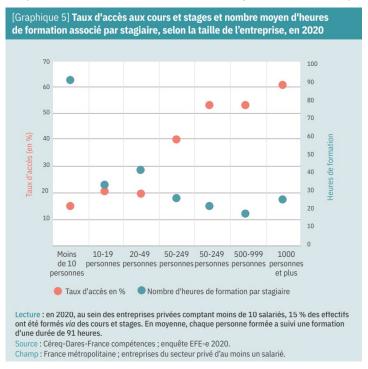




- Même constat pour les formations en situation de travail : elles sont beaucoup plus pratiquées en 2020 (40 % des entreprises) qu'en 2015 (24%).
- A l'inverse, les conférences et séminaires ont diminué de quatre points entre 2015 et 2020.
- Dans tous les cas, les formations à distance ont été privilégiées : en 2020, la moitié des entreprises ont eu recours à des cours ou stages en ligne contre seulement 16 % en 2015.
- Enfin en 2020, plus d'un tiers des entreprises de 10 salariés et plus ont été accompagnées pour mobiliser des dispositifs d'aide à la formation que ce soit par leur opérateur de compétence (OPCO), leur branche professionnelle ou les services de l'État. Le fait d'être conseillé augmente la part des salariés formés via les cours ou stages (48 % contre 39 %)

# # Les caractéristiques des entreprises toujours déterminantes quant à l'effort de formation

• En 2020, la taille reste l'un des principaux déterminants de l'accès à la formation : la part de salariés ayant suivi des cours ou stages passe de 15 % pour les entreprises de moins de 10 salariés à 61 % pour celles de 1 000 et plus. A l'inverse, la durée des formations diminue avec la taille de l'employeur (respectivement 91 heures en moyenne contre 22).



- Néanmoins, la formation est moins régulière dans les petites structures : seulement 12 % des moins de 10 salariés ont formé en 2019 et 2020 contre la quasi-totalité pour celles ayant 1 000 salariés ou plus.
- Les secteurs d'activité sont l'autre principal facteur de l'effort de formation. Les activités financières et d'assurance sont celles qui forment le plus (75 % contre 40 % pour l'ensemble des entreprises privées d'au moins un salarié). Dans ce secteur, la surreprésentation des cadres, dont les taux d'accès à la formation sont supérieurs à ceux des autres salariés, explique en partie ces proportions élevées.
- A l'inverse, l'hébergement et la restauration ou encore l'agriculture enregistrent des taux d'accès très faibles. Ces secteurs se caractérisent par une double surreprésentation : petites structures et salariés peu qualifiés. Deux facteurs qui en général ne favorisent pas l'accès à la formation.





Agnes Checcaglini, Marc-Antoine Estrade, Isabelle Marion-Vernoux, Serena Rosa Céreq Bref n° 438-439, 2022, 8p.

# Les dernières publications du Céreq :

#### Céreq Bref

- Céreq Bref 437 « Apprendre au travail », une autre voie vers la qualification
- Céreq Bref 436 Les relations école-entreprises entre partage des tâches et co-construction
- Céreg Bref 435 La crise a-t-elle bousculé les parcours professionnels des trentenaires ?
- Céreg Bref 434 L'accès à l'emploi des immigrés et enfants d'immigrés de la Génération 2017

### Céreq Études

- Céreq Études 42 Jeunes volontaires du service civique dans la Génération 2017
- Céreq Études 41 Après l'enseignement supérieur... des parcours professionnels marqués par la crise sanitaire

#### Working Paper

- Généalogie de l'injonction à l'agir individuel en matière d'emploi et de formation
- Le baccalauréat par spécialités, vecteur de nouvelles inégalités d'accès aux études scientifiques ?
- Quelles sont les trajectoires d'insertion des jeunes dans les métiers de la transition écologique ?

## Les derniers podcasts du Céreq

Les analyses des experts du Céreq, sont désormais disponibles en #podcast, où chaque étude vous est racontée en 5 minutes. Retrouver tous les épisodes >

Les podcasts du Céreq sont aussi disponibles sur :







En cas de reprise du communiqué, merci de citer le nom des auteurs et le de la publication.



Céreq

## Depuis 1971 |

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Education et du ministère en charge de l'Emploi.

Le Céreq a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi. Depuis sa création en 1971, il construit des dispositifs d'enquêtes statistiques originaux ; conduit des études et des travaux de recherche ; et contribue dans son champ à l'évaluation des politiques publiques.

+ d'infos & tous les travaux www.cereq.fr



Contact presse: PIERRE HALLIER pierre.hallier@cereq.fr +33 (0)4 91 13 28 48